

Les profs payent la note

VOILÀ un bon moyen de les faire travailler plus. Les élèves ? Non, les profs ! Le futur bulletin de notes des collégiens, dont « Le Parisien » (19/9) a présenté un aperçu, est une véritable punition pour les enseignants. Chaque trimestre, ces derniers devront remplir d'indigestes formulaires, façon Sécu. En indiquant notamment :

- les notes de l'élève, avec sa moyenne et celle de sa classe ;

- des notes de « maîtrise » de compétences (une dizaine), telles que « comprendre et s'exprimer en français » ou « formation de la personne et du citoyen » ;

- des commentaires, dans chaque discipline, sur le travail de l'élève ;

- des appréciations sur les progrès en cours ;

- des observations sur l'évolution des acquis scolaires ;

- des commentaires coordonnés avec d'autres profs sur les « enseignements pratiques interdisciplinaires » ;

- des conseils sur la méthode de travail ou l'attitude à adopter par l'élève ;

- et, à la fin de la classe de sixième ou de troisième, une évaluation du « socle commun » de connaissances acquises par l'élève...

Le seul défenseur de cette usine à gaz pourrait être le collégien en difficulté : le nouveau bulletin s'annonce si compliqué qu'il pourra toujours espérer que ses parents n'y comprennent rien.

Sauf que de plus en plus de bahuts s'équipent de « logiciels de vie scolaire » (ProNote, Vie-Scolaire, Educ'Horus, etc.). Le potache n'a guère de chances de passer entre les mailles : les logiciels y consignent en temps réel les notes, les devoirs à faire, les retards, les absences, les punitions...

Et on s'étonne que l'élève français soit l'un des plus angoissés des pays riches (dixit l'OCDE) ! L'enseignant français va vite le rejoindre en haut du podium.